



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 13 janvier 2004

Mot d'ordre de l'USP pour le vote populaire du 8 février 2004

Le comité de l'Union suisse des paysans (USP) a, dans sa dernière séance, traité les projets de la votation fédérale populaire du 8 février 2004. Il recommande aussi bien l'acceptation du contre-projet relatif à l'initiative Avanti que la révision du droit du bail.

Le comité de l'USP est persuadé que l'achèvement du réseau des routes nationales est un projet judicieux et nécessaire pour la Suisse en général et l'économie en particulier. Il recommande dès lors d'accepter le contre-projet relatif à l'initiative Avanti.

En outre, le comité soutient le découplage des loyers et du taux hypothécaire. Il a ici aussi décidé de dire Oui à la révision du droit du bail.

Quant à l'initiative concernant l'internement des délinquants dangereux, le comité renonce à donner une consigne de vote, car celle-ci n'a aucune relation avec l'agriculture.

Renseignements:

Urs Schneider, Directeur adjoint, Responsable Etat-major / Communication, natel 079 438 97 17

Roland Furrer, Etat-major / Communication, Bureau 056 462 51 11, natel 079 432 29 15